



la lettre d'attac sud-essonne

mai 2017 _ local.attac.org/attac91/sudessonne & www.facebook.com/attacse _ contact : coudertcel@orange.fr

Comme chaque année, l'ONG Transparency International a publié son indice mondial 2016 de la perception de la corruption dans 176 pays. Si la France demeure 23^e du classement, sa note a été dégradée par rapport à 2015. Avec un score de 69 sur 100, l'ONG estime que l'hexagone a encore de nombreux progrès à faire pour tenter de se hisser dans le haut du classement occupé par la Nouvelle-Zélande et le Danemark.

Les actuels scandales (Penelopegate, Bruno Le Roux, emplois fictifs d'assistants parlementaires européens de Marine Le Pen), après les affaires Cahuzac, Bygmalion..., prouvent que la corruption n'est pas exceptionnelle. La corruption n'est pas seulement due au manque de vertu de certains hommes publics. Elle s'installe dans certaines conditions sociales et politiques qui la favorisent. Elle n'est pas non plus une fatalité. Pour la combattre, il faut transformer les structures sociales et les institutions qui la rendent possible. Cela implique de reconsidérer le fonctionnement de notre démocratie.

TITRE?

Mais qu'entend-on par corruption ?

Pour le Petit Robert, la corruption est «l'emploi de moyens condamnables pour faire agir quelqu'un contre son devoir, sa conscience». Les synonymes en sont : «malversation, subordination, malhonnêteté, détournement, immoralité». La Banque mondiale en donne la définition suivante : «Utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel».

La corruption peut revêtir les formes suivantes :

- / les «dessous de table», « bakchich », « pots de vin » : par exemple, lorsqu'un responsable politique ou administratif accepte des « cadeaux » d'une entreprise pour la privilégier dans une transaction publique,
- / la «fraude» : c'est la falsification de données, de factures, etc...
- / « l'extorsion » : c'est l'argent obtenu par la menace ou la force,
- / le «népotisme» : c'est le fait de favoriser des proches,
- / le «détournement de fonds» : c'est le vol de ressources publiques.

D'une manière générale, la corruption transgresse en permanence la frontière

entre droit et morale. Elle concerne toute personne ayant un pouvoir de décision. Elle consiste pour le corrupteur à obtenir des avantages (corruption active) et, pour le corrompu, d'avoir une rétribution en échange de sa complaisance (corruption passive).

Il s'agit d'une pratique illicite mais dont le propre est d'agir de manière à ce qu'il soit difficile de la déceler ou de la dénoncer.

COMMENT LA CORRUPTION S'INSTALLE ET DEVIENT LE FONCTIONNEMENT "NORMAL" D'UNE SOCIÉTÉ ?

Trois conditions sont nécessaires pour que la corruption s'installe :

- / lorsque les valeurs morales sont ébranlées, lorsque l'intérêt général s'efface devant les intérêts privés,
- / lorsqu'un homme public a le pouvoir de prendre des décisions qui ont des conséquences pour des intérêts privés,
- / lorsque les lois et les contrôles sont inexistantes ou inopérants.

s'informer !

Site de l'antenne française de l'association Transparency International : <https://transparency-france.org/>

passer à l'attac !

Adhérer à Attac : <http://www.france.attac.org>



Elle devient le mode de fonctionnement de la société en cas de :

- / mauvaise gouvernance (cadre législatif flou, système judiciaire inadéquat, manque de transparence et de responsabilisation des élus, manque de liberté de la presse, manque d'opposition),
- / absence de politique anti-corruption préventive,
- / bas salaires dans la fonction publique (qui pousse à accepter des dessous de table),
- / état d'esprit corporatiste, rendant difficile pour des personnes intègres, comme par exemple les lanceurs d'alerte, de dénoncer un système perverti, contraire à l'intérêt général.

DÉMOCRATIE ET CORRUPTION

Une démocratie corrompue n'est plus une démocratie

Dans un article paru dans *Le Monde diplomatique* du 22 mars 2017, Alain Garrigou estime que la construction démocratique s'est accomplie avec l'imposition de la vertu politique. Selon lui, les deux conditions pour que la démocratie représentative ne soit pas trop biaisée sont d'une part, que les électeurs ne soient pas corrompus par des faveurs ou des cadeaux, et d'autre part, que les candidats ne monnaient pas leur pouvoir pour s'enrichir. Si la première condition semble acquise, la deuxième reste problématique.

La corruption favorise la montée de l'extrême droite

Avec les scandales qui ont "animé" la vie politique depuis les années 1980, on est enclin à conclure à l'impunité des dirigeants politiques. Combien de condamnés, même légèrement, au regard des infractions constatées? Si peu que cela a amené une majorité de Français à juger l'ensemble des acteurs politiques comme "tous pourris" et à constater qu'il existait une justice "à deux vitesses", selon la classe sociale. Pour Transparency International, il existe un parallèle entre populisme et corruption : «2016 a montré que la corruption systémique mondiale et les inégalités sociales se renforcent mutuellement, conduisant au désenchan-

tement populaire» et «fournissent un terrain fertile à la montée des populismes», note Finn Heinrich, directeur de recherche.

Selon Transparency France, les faits de corruption (détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêt) représentent 40% des délits recensés.

Or, ces délits concernent essentiellement des élus. Un climat général de défiance vis-à-vis des personnalités politiques s'est instauré qui motive en grande partie la hausse de l'abstention lors des élections. Un sondage réalisé par l'association indique que 54% des Français pensent que les personnes qui ont du pouvoir sont corrompues ; ce chiffre monte à 70% pour les hommes politiques (Gouvernement et Parlement).

Rien d'étonnant à ce que le FN, qui se réclame l'adversaire «du système corrompu UMPS», ait vu son audience exploser au cours des trente dernières années.

Des avancées sur le chemin de la vertu?

Ce climat de défiance a malgré tout un revers positif : les Français sont plus vigilants quant à la probité des hommes politiques et pour la presse étrangère notamment, c'est un signe rassurant de vitalité de la démocratie. Après beaucoup de lois censées régler les délits financiers, c'est vraiment l'affaire Cahuzac qui a entraîné des avancées majeures pour contrer la corruption:

- / loi de protection des lanceurs d'alerte
- / création du Parquet national financier et de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique
- / limitation du cumul des mandats.

Dans une interview réalisée par Arte, Laurène Bounaud, Déléguée Générale de Transparency France explique: «On a vu un véritable changement de pratiques chez les décideurs publics, puisque douze mille d'entre eux doivent désormais déclarer leurs intérêts et leur patrimoine auprès d'une nouvelle institution indépendante qui a été créée pour ce faire, la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Le changement de pratiques pour ces acteurs-là est une évolution qui témoigne d'un changement de culture et d'attentes très fortes des

citoyens pour plus de transparence de la vie publique [...] Il y a eu des décisions qu'on n'aurait pas vues il y a plusieurs années avec des condamnations d'anciens ministres, de parlementaires, d'entreprises aussi [...], donc ces condamnations arrivent et elles montrent justement l'efficacité des dispositifs qui ont été adoptés.»

Sommes-nous pour autant sur le chemin de la vertu ? On peut y croire mais la loi adoptée en février 2017 a rendu impossibles les poursuites judiciaires au-delà d'un délai de douze ans pour une bonne partie des délits financiers (alors que, jusqu'à présent, la jurisprudence ne prévoyait aucune limite dans le temps). En offrant à de nombreux délinquants en col blanc un moyen rêvé d'échapper à la justice, cette loi favorise la corruption.

TRANSFORMER LES INSTITUTIONS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

L'association Transparency International propose un certain nombre de recommandations:

- / Améliorer la transparence de la vie politique en imposant la publication des comptes des candidats et des partis politiques, la publication des indemnités des parlementaires, etc.
- / Garantir l'intégrité des hommes politiques en exigeant un casier vierge de toute condamnation pour corruption,
- / Contrôler la situation fiscale des élus tout au long de leur mandat,
- / Imposer le non-cumul des mandats et limiter le nombre de mandats successifs,
- / Encadrer le lobbying en imposant un registre public qui recenserait tous les groupes d'influence,
- / Améliorer l'indépendance de la justice et ses moyens.

D'autres outils peuvent être mis en place, qui impliquent une transformation plus radicale de nos institutions. Par exemple le référendum d'initiative populaire permettrait aux citoyens de proposer des lois contre la corruption. De même, le référendum révocatoire pourrait obliger des hommes politiques à démissionner en cas de corruption avérée.